

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/FL 02/1

## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR L'ETIQUETAGE DES DENREES ALIMENTAIRES

Trentième session

Halifax (Canada), 6 - 10 mai 2002

La session se tiendra au World Trade and Convention Centre, 1800 Argyle Street, Halifax, Nouvelle Ecosse,  
du lundi 6 mai 2002 à 10 heures au vendredi 10 mai 2002

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FL 02/1
2.	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex	CX/FL 02/2
3.	Dispositions relatives à l'étiquetage figurant dans les projets de normes Codex	CX/FL 02/3
4.	Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques: Avant-projet de sections révisées: Section 5 - Critères et Annexe 2 - Substances autorisées <sup>1</sup>	CL 2001/48-FL
	- Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/FL 02/4
5.	a) Projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Projet d'amendement à la Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées): Définitions <sup>2</sup>	CL 2001/22-FL
	- Observations des gouvernements à l'étape 6	CX/FL 02/5

<sup>1</sup> Les Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques ont été adoptées par la 23ème session de la Commission et révisées par la 24ème session de la Commission. La 49ème session (extraordinaire) du Comité exécutif a approuvé comme nouvelle activité la révision de la Section 5 (Conditions à l'inscription de substances à l'Annexe 2 et critères pour l'établissement de listes de substances par les pays) et de l'Annexe 2 (Substances autorisées pour la production d'aliments biologiques).

<sup>2</sup> Le Projet de Définitions, avancé à l'étape 8 par la 29ème session du Comité, a été renvoyé à l'étape 6 par la 24ème session de la Commission pour observations complémentaires et pour examen par le Comité.

- |  |   |
|--|---|
| b) Avant-projet de Recommandations concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique (Avant-projet de Directives concernant l'étiquetage des aliments obtenus à l'aide de certaines techniques de modification génétique/génie génétique): Dispositions d'étiquetage | ALINORM 01/22 A<br>Annexe VI<br><br>CL 2001/43-FL |
| - Observations des gouvernements à l'étape 3   | CX/FL 02/6  |
| 6. Projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> (noms de catégories)   | ALINORM 01/22A<br>Annexe VI                       |
| - Observations des gouvernements à l'étape 6   | CX/FL 02/7  |
| 7. Avant-Projet d'amendement aux <i>Directives concernant l'étiquetage nutritionnel</i> (Section 3.2 énumération des éléments nutritifs)   | ALINORM 01/22A<br>Annexe VII                      |
| - Observations des gouvernements à l'étape 3   | CX/FL 02/8  |
| 8. Avant-Projet de recommandations concernant les allégations relatives à la santé et à la nutrition   | ALINORM 01/22A<br>Annexe VIII                     |
| - Observations des gouvernements à l'étape 3   | CX/FL 02/9  |
| 9. Avant-projet d'amendement à la <i>Norme générale pour l'étiquetage des denrées alimentaires préemballées</i> : Déclaration quantitative des ingrédients   | ALINORM 01/22A<br>Annexe IX                       |
| - Observations des gouvernements à l'étape 3   | CX/FL 02/10                                       |
| 10. Document de discussion sur la déclaration du pays d'origine  | CX/FL 02/11                                       |
| 11. Document de discussion sur l'étiquetage trompeur des aliments  | CX/FL 02/12                                       |
| 12. Autres questions, travaux futurs et date et lieu de la prochaine session   |   |
| 13. Adoption du rapport  |   |

**Note:** Mesdames et Messieurs les délégués sont invités à apporter à la réunion tous les documents qui leur auront été distribués, car le nombre d'exemplaires supplémentaires qui pourra être mis à leur disposition pendant la réunion sera limité.

Le Groupe de travail *ad hoc* sur l'*Avant-projet de directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments biologiques* se réunira le samedi 4 mai 2002 de 10 heures à 17 heures au World Trade and Convention Centre, Salle Port Royal C, 1800 Argyle Street, Halifax.

Le Groupe de travail *ad hoc* sur l'*Avant-Projet de recommandations concernant les allégations relatives à la santé et à la nutrition* se réunira le samedi 4 mai 2002 de 10 heures à 17 heures au World Trade and Convention Centre, Salle Port Royal E, 1800 Argyle Street, Halifax.